

Liberté Égalité Fraternité



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 12 avril 2024

FERMETURE PROVISOIRE POUR TROIS MOIS DE LA MICRO-CRÈCHE BEAUVOISINE À ROUEN

Des signalements de parents de la micro-crèche Beauvoisine à Rouen ont mis en évidence divers dysfonctionnements au sein de la structure, depuis décembre 2023.

Rapidement, les services de la protection maternelle infantile (PMI) du département de la Seine-Maritime ont organisé des contrôles inopinés sur site afin d'effectuer des constats. Les mises en demeure du Département étant restées sans suite, une inspection conjointe avec les services de l'État a été menée ce jeudi 11 avril 2024.

Les différents éléments relevés durant cette inspection ont permis de conclure que la sécurité des enfants n'était pas assurée au sein de ce lieu d'accueil. De ce fait, le préfet de la Seine-Maritime a immédiatement pris la décision d'une fermeture administrative provisoire, pour une durée de trois mois, à compter de ce lundi 15 avril 2024.

La responsable de la micro-crèche a été chargée d'informer les familles de cette décision.

Les services de la CAF de la Seine-Maritime ont aussitôt été mobilisés afin de proposer aux familles concernées un accueil au sein de relais petite-enfance, dès ce lundi.

La mission menée par les services de l'État et du Département procédera avant toute réouverture à une contre-visite afin de s'assurer que l'ensemble des constats pointés et des mesures correctives imposées ont bien été pris en compte.

Si tel n'était pas le cas, une fermeture définitive pourrait être prononcée.

Cabinet du préfet Service régional et départemental de la communication interministérielle

Tél: 02 32 76 53 18

Mél: pref-communication@seine-maritime.gouv.fr